

Paris, le 4 janvier 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'UIMM et la Caisse des Dépôts s'associent pour la première fois pour répondre au défi des compétences dans la métallurgie

Alors que la branche de la métallurgie doit recruter 110 000 personnes par an jusqu'en 2025 et connaît de profondes mutations de ses métiers nécessitant de nouvelles compétences, l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM) et la Caisse des Dépôts s'engagent dans un partenariat au service de l'emploi et de la formation dans la métallurgie.

Avec ce partenariat, l'UIMM (42 000 entreprises, 1,6 million de salariés) et la Caisse des Dépôts poursuivent trois objectifs principaux :

- **promouvoir le Compte personnel de formation (CPF), outil de gestion prévisionnelle des emplois et des parcours professionnels, auprès du réseau de l'UIMM**
- **alimenter la réflexion des instances paritaires nationales et régionales de la branche de la métallurgie en matière de dialogue social, d'emploi et de formation professionnelle**
- **contribuer au déploiement de nouveaux services ouverts aux entreprises proposés par la Caisse des Dépôts dans le cadre de son mandat de gestion du solde de la taxe d'apprentissage.**

Ce partenariat est l'occasion de promouvoir le CPF auprès du réseau de l'UIMM en lui donnant les outils nécessaires à son appropriation par les entreprises. Il permet en outre d'expérimenter, avec les entreprises intéressées, la co-construction du CPF par accord collectif.

Plus globalement, ce partenariat doit permettre d'alimenter la réflexion des instances paritaires de la branche sur les pratiques d'abondement du CPF et son utilisation par les entreprises et les salariés de la branche.

Enfin, il contribue au déploiement des nouveaux services proposés aux entreprises par la Caisse des Dépôts en sensibilisant le réseau de l'UIMM et les entreprises sur l'utilisation de la nouvelle plateforme d'affectation du solde de la taxe d'apprentissage (Soltea) qui entre en vigueur en 2023.

« Investir dans les compétences, c'est donner les moyens à notre industrie de relever les nombreux défis auxquels elle est confrontée. Les 42 000 entreprises de la branche et leur 1,6 million de salariés ont tout à gagner à s'appuyer sur l'outil que constitue le Compte personnel de formation. Grâce à ce rapprochement avec la Caisse des Dépôts, nous allons les y aider. » déclare Hubert Mongon, délégué général de l'UIMM.

L'UIMM La Fabrique de L'Avenir représente 42 000 entreprises industrielles de la métallurgie et de la transformation des métaux, de la mécanique, de l'automobile, de la construction navale, de l'aéronautique, du spatial et du ferroviaire, de l'électricité et de l'électronique, du nucléaire et des équipements ménagers. L'UIMM La Fabrique de L'Avenir s'appuie sur un réseau de 59 chambres syndicales territoriales et 10 fédérations professionnelles. Pilote du premier réseau privé en matière de formation technique et industrielle, l'UIMM La Fabrique de L'Avenir accompagne au plus près de leurs besoins l'ensemble des entreprises industrielles dans la recherche des compétences nécessaires à leur développement.



@uimm



lafabriquedelavenir



UIMM



UIMM La Fabrique de L'Avenir

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires.

Elle regroupe cinq domaines d'expertise : les politiques sociales¹ (retraite, formation professionnelle, handicap, grand âge et santé), les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.

 |  |  |  caissedesdepots.fr

¹ <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/>

Contact presse Caisse des Dépôts : Sonia Gacic-Blossier / 06 43 53 91 80 /
service.presse@caissedesdepots.fr